

L'an deux mil dix-huit le 20 février à vingt-heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- **Diagnostic Eclairage Public : Lancement du dossier et financement**
- **Autorisation de signature à Monsieur le Maire**
- **Concessions cimetièrè : encaissement**
- **Panneaux Danger-Ecole**
- **Changement de trésorerie : admissions en non-valeur**
- **Convention de prêt à usage pour la casse automobile**
- **S.I.A.E.P prolongation provisoire**
- **Urbanisme : contestation au T.A (Tribunal Administratif) –défense de la commune**
- **Chemin du goulet : aménagements**
- **Eglise : travaux toiture**
- **Questions diverses**

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - Mme. Jacqueline LEMARQUAND - M. Daniel VAUVERT - Mme Anick PLOUHINEC - Mme Virginie MAILLARD - M. Alain BRILLAND - Mme Sylvie ROSELLO - M. Alain BALLAY - M. Samuel MARIE

Absente excusée

Mme Laurence GRENEU

Absents :

Mme Marie Claire LETOUZE - Mme Laurence RONCO - M. Olivier DEVAUX - Mme Christelle LEPETIT

Secrétaire : M. Daniel VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 23 janvier suite à un problème technique n'a pu être approuvé, il sera proposé au prochain conseil

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC : Lancement du dossier et financement

Autorisation de signature à Monsieur le Maire

Concernant le diagnostic de l'éclairage public de la commune pour évaluer la fiabilité, la pollution lumineuse et la performance énergétique de l'Eclairage public de la Commune dont le montant estimé s'élevait à la somme de 89 385€ HT avec une part communale estimée à 36 045 €, soit une aide du SDEC de 60 %.

Il s'avère nécessaire de changer 66 lampadaires. Le montant de cette prestation nous semblent élevé, un rendez- vous sera demandé auprès du SDEC afin d'avoir des précisions sur le type de matériel et le prix des fournitures. Le dossier sera réexaminé lors d'un prochain conseil.

CONCESSIONS FUNERAIRES : encaissement

A la demande de la Trésorerie de Courseulles. Le Conseil Municipal doit décider de la destination du prix des concessions funéraires (à la commune, au CCAS, ou une partie à la commune et l'autre partie au CCAS)

Après discussion le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le prix de la concession sera versé en intégralité au budget de la commune.

Pour mémoire la concession de 15 ans est à 100 €, celle de 30 ans est à 150 € et celle de 50 ans à 200 €.

PANNEAUX DANGER ECOLE

Mme DEFER Directrice de l'école maternelle nous informe d'une demande de parents d'élèves pour la mise en place d'un panneau « attention école ». Le conseil municipal demande un courrier des parents afin de savoir exactement de qui émane cette réclamation.

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire expose au conseil la demande du Trésorier de OUISTREHAM pour l'admission en non-valeur d'une somme de 170 euros correspondant à des sommes dues par des administrés et non réglées (encarts publicitaires et tennis) entre 2010 et 2013. Considérant que ces montants sont inférieurs au seuil de poursuites. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur les sommes ci-après :

- Titre 92 – 2010 pour un montant de 30 €
 - Titre 62 – 2011 pour un montant de 50 €
 - Titre 94 – 2011 pour un montant de 30 €
 - Titre 89 – 2012 pour un montant de 30 €
 - Titre 41 – 2013 pour un montant de 30 €
- Soit au total 170 €.

Le Conseil s'étonne néanmoins de cette demande tardive.

CONVENTION DE PRET A USAGE POUR LA CASSE AUTOMOBILE

Afin d'avoir un cadre juridique pour l'occupation de la parcelle de la commune, rue Talbot qui sert actuellement de casse automobile. Nous avons pris conseil auprès d'un service juridique, ce dernier

nous informe que la seule possibilité compte tenu du contexte serait de mettre en place une convention de prêt à usage. Pour ce faire nous avons demandé au Notaire de Courseulles-sur-Mer d'établir ce document. Cette convention sera nominative et prendra fin à la cessation de M. HUET. Sera stipulé dans le texte, la nature, la durée d'occupation et le devenir des bâtiments.

S.I.A.E.P PROLONGATION PROVISOIRE

Pour information lecture d'un courrier du 13/02/2018 concernant la prolongation de l'activité du S.I.A.E.P durant quelques mois afin de ne pas mettre le fonctionnement de Réseau en difficulté.

URBANISME : contestation au T.A (Tribunal Administratif) -défense de la commune

Par lettre recommandée reçue le 08 février 2018, le Tribunal Administratif nous a fait part d'un dépôt de recours pour excès de pouvoir à l'encontre de la Commune pour le refus en date du 20 décembre 2017 d'un Certificat d'Urbanisme Opérationnel. Cette Requête a été déposée auprès du tribunal administratif de Caen le 05 février 2018. La Commune a un délai d'1 mois pour présenter son mémoire en défense.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- D'autoriser le Maire à choisir un avocat pour défendre la Commune dans cette instance, par le biais du service juridique JURIDICA.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, autorise M. le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Caen, l'autorise à désigner un avocat pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance et de signer tous les documents afférents au dossier.

CHEMIN DU GOULET : aménagements

Suite à la demande d'un riverain pour l'agrandissement du bateau à l'entrée du chemin du Goulet, non allons vérifier le bornage et prendre contact avec un service juridique afin de savoir si l'on peut mettre en place une bordure bateau devant un terrain privé sans l'autorisation du propriétaire. Suite à la consultation, une étude de prix sera demandée ou pas pour l'élargissement. Un nouveau panneau de « stationnement interdit » va être remis en place et un courrier sera adressé au riverain pour rappel de cette interdiction.

EGLISE – TRAVAUX SUR TOITURE

Trois devis ont été reçus en mairie pour recherche de fuite et remise en état de la toiture de l'église et nettoyage des gouttières.

Entreprise VASNIER pour un montant de 610€

Entreprise LORIN pour un montant de 1015€

Entreprise PESNELLE pour un montant de 720€

A l'unanimité l'entreprise VASNIER a été retenue pour effectuer ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Etude préliminaire pour l'effacement de réseau chemin du Rocreux

Le devis du SDEC pour l'effacement ainsi que la création de 6 points lumineux s'élève à la somme de 35 520 € ; la part restant à la charge de la commune serait de 15000 €. Nous allons reprendre contact avec le SDEC car le nombre de points lumineux nous paraît trop important sur cette longueur de voie.

M. Samuel MARIE

Demande quand aura lieu la remise en place du câble électrique afin de pouvoir accéder à sa parcelle. R : travaux prévus le 15 mars prochain.

Mme Sylvie ROSELLO

Demande si la collecte des déchets va reprendre et si une date de reprise est fixée.

R/ Il y aura bien un ramassage des déchets verts cette année mais aucune date actuellement n'est fixée.

Mme Anick PLOUHINEC

Pour information il n'y aura pas de Basly info au mois de février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 5 avril à 18H00.

Il sera dédié au budget.